

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 30 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
20 MARS 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
N° 2015-08	OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU
Contrôle de légalité	<u>Rapporteur : Le Président</u> Conformément aux articles L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2014-20 du Comité Syndical en date du 26 mai 2014 donnant délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour la formulation d'avis dans le cadre des procédures d'urbanisme prévues au code de l'urbanisme, je vous rends compte des décisions prises récemment : <u>N° 15-B08 : Consultation préalable dans le cadre d'une révision générale du POS en PLU – COMMUNE DE PEZENAS :</u> La commune envisage une population de 11000 habitants en 2025. A travers cette révision, la commune envisage de créer de nouvelles capacités d'accueil en logements et d'activités. Le projet repose sur la mobilisation foncière de 32.71 ha à vocation d'habitat, 21.28 ha à vocation économique et 3.89 ha à vocation d'équipement. → Avis favorable

N° 15-B09 : Consultation préalable dans le cadre d'une Modification n°5 du PLU – COMMUNE DE SAUVIAN :

La présente modification du PLU de Sauvian a pour l'objet d'intégrer les dernières évolutions règlementaires, rectifier le règlement des zones U2 et UE et enfin créer 2 emplacements réservés.

→ **Avis favorable**

N° 15-B10 : Consultation préalable dans le cadre d'une Modification Simplifiée n°2 du PLU – COMMUNE DE SERIGNAN :

La présente modification du PLU de Sérignan a pour l'objet d'intégrer les dernières évolutions règlementaires et de le rendre plus lisible. Une mise à jour de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur « Les jardins de Sérignan » est également faite.

→ **Avis favorable avec recommandation**

Cette recommandation porte sur l'application de l'orientation 5.3.1 du DOG, en supprimant la possibilité de présence de voie en impasse dans le règlement des zones AU.

N° 15-B11 : Consultation préalable dans le cadre d'une Modification Simplifiée n°1 du POS – COMMUNE DE CAZEDARNES :

Le projet de modification simplifiée n°1 du POS de Cazedarnes vise à modifier l'emplacement réservé n°3.

→ **Avis favorable**

N° 15-B12 : Consultation préalable dans le cadre d'une Modification n°1 du PLU – COMMUNE DE PAILHES :

La présente modification du PLU de Pailhès a pour l'objet d'intégrer les remarques du préfet (concernant essentiellement les risques, la santé publique et l'agriculture) et d'ajuster la partie réglementaire (phasage des zones Au et règlement).

→ **Avis favorable**

N° 15-B13 : Consultation préalable dans le cadre d'une révision allégée du PLU – COMMUNE DE BEZIERS :

Cette procédure vise à rattacher les bassins de rétention de la Zone d'Activités de Béziers Ouest (ZABO) au zonage dédié à l'activité (UE1b) et non de les laisser en zonage agricole.

→ **Avis favorable**

N° 15-B14 : CONSULTATION PREALABLE DANS LE CADRE D'UNE CREATION D'UN MAGASIN « LIDL » – COMMUNE DE BEZIERS :

Il s'agit de la création d'un magasin de 1394 m² de surface de vente au sein de la ZAC de Mazeran.

→ **Avis favorable**

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

